

Femmes de loi



Christiane FERAL-SCHUHL,
ancienne
Bâtonnière de Paris
(2012-2013)
Ancien Membre
du Haut Conseil de
l'Égalité entre les
hommes
et les femmes
Avocat-associé du
cabinet Feral-Schuhl
Sainte-Marie

Q. : Comment jugez-vous la présence des femmes au sein du monde judiciaire ? Est-ce une particularité du secteur ? De la France ?

Christiane FERAL-SCHUHL : Je trouve que les femmes sont très présentes dans le monde judiciaire, qu'il s'agisse des magistrates, des avocates, des greffières, et c'est le cas dans le secteur judiciaire de beaucoup de pays de nos jours, les femmes ont investi le domaine. En revanche, aux postes clés, ce sont encore trop souvent des hommes. Bien qu'il y ait eu des évolutions à ce niveau, comme par exemple Chantal ARENS, actuellement Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris, qui occupe un poste au plus haut niveau de la magistrature.

Cependant, de plus en plus souvent, les femmes avocates postulent à des fonctions d'élus, et on les retrouve donc de façon croissante dans toutes les instances judiciaires : le mouvement est en marche ! Si l'on s'attache particulièrement au Barreau de Paris, on peut noter qu'il y a eu 12 ans entre la date d'élection de la 1^{ère} femme Bâtonnière et la 2^{ème}, alors qu'il n'y a eu que 6 ans entre le 2^{ème} et la 3^{ème} (ndlr : Dominique de La GARANDERIE a été la 1^{ère} Bâtonnière de Paris, Christiane FERAL-SCHUHL la 2^{ème}, et Marie-Aimée PEYRON la 3^{ème}). Il y a donc une nette accélération qui se met en place, aidée par la loi sur la parité, mais également par le changement de mentalités : les femmes se sont de plus en plus autorisées à investir ces fonctions, et en plus elles font la démonstration qu'elles sont tout à fait compétentes pour ces fonctions.

Q. : Pendant votre carrière, pensez-vous que le fait d'être une femme a été un atout / un handicap ?

C.F-S. : Je crois que je ne me suis jamais posé la question ! En portant un regard rétrospectif, je pense que ça a été un atout. Tout au long de ma carrière, je n'ai jamais pensé que certaines choses auraient été différentes si j'avais été

un homme. J'ai bien entendu eu quelques petites anecdotes issues de mon travail au quotidien en étant une femme, mais cela ne représente qu'une infime partie de ma carrière professionnelle. Par exemple, alors que j'étais associée avec deux associés hommes, j'ai reçu un client pour le compte de mon associé, qui ne pouvait se rendre disponible pour ce rendez-vous. En apprenant que son avocat - mon associé - n'était pas disponible et que c'était moi - qui lui avait d'ailleurs servi un café - qui serait son interlocutrice, il a indiqué qu'il préférerait prendre un autre rendez-vous. Comme il arrivait de province et que son train de retour était programmé pour l'après midi, je l'ai invité à prendre le temps au moins de m'expliquer son affaire pour pouvoir en rendre compte à mon associé. De mauvaise grâce, il a accepté de le faire.... Et puis finalement, nous avons passé trois heures à décortiquer son affaire.... Dans la suite de l'affaire, j'ai été



Réalisation de la Bâtonnière de Paris
Journée de la Femme 2012

son interlocutrice et donc son avocate. Et cela a duré quelques années. S'il y a une morale à tirer de cette anecdote, c'est que les femmes, dans nos métiers, doivent parfois faire la preuve de leurs compétences, avant de se voir confier un dossier.

Je n'ai véritablement été confrontée à la question d'une éventuelle différence de traitement homme / femme que lorsque je me suis lancée dans la conquête du bâtonnat de Paris. Je n'y avais d'ailleurs pas particulièrement réfléchi avant d'annoncer ma candidature, mais j'ai été confrontée à des commentaires qui m'ont permis de prendre conscience du problème. Les remarques les plus marquantes pour moi ont été étonnamment exprimées par des femmes, notamment celles qui m'ont demandé de retirer ma candidature pour laisser une chance supplémentaire à l'autre candidate féminine qui se présentait aussi pour le bâtonnat. Elles portaient du principe que ma candidature réduisait les chances de l'autre candidate, laquelle était prioritaire puisque déjà candidate. J'étais pour ma part dans une logique inverse. Selon moi, plus de femmes se présentent, et plus les chances d'avoir une femme élue augmentent. Ce débat qui a eu lieu au moment même où ma candidature était officialisée m'a interloquée puisque, au nom de la solidarité féminine, je devais retirer ma candidature, alors que jamais une telle chose ne serait demandée aux hommes. J'ai donc décidé de maintenir ma candidature, et apparemment les chances étaient cette année du côté des femmes !

Pour moi donc, la vraie chance dans ma carrière n'a pas été liée au fait d'être une femme, mais plutôt au fait d'être entourée par des hommes intelligents et surtout, de ne rien lâcher de mes convictions.

Q. : L'effort pour faire carrière au plus haut niveau dans le monde judiciaire est -il le même pour une femme que pour un homme ?

C.F-S. : Je n'ai pas commencé ma profession en me disant que je serai Bâtonnière, bien au contraire ! Cette candidature m'est apparue naturelle pour réaliser un projet qui me tenait à cœur. Je pense qu'une carrière se construit à travers les rencontres que l'on fait. En résumé, ma principale concurrente a toujours été moi-même, mes objectifs, mes projets et non les autres, quel que soit leur sexe.



Journée de la Femme 2012 - Bâche sur la Conciergerie de Paris

Q. : Que pensez-vous des lois qui tentent d'apporter l'égalité entre hommes et femmes ?

C.F-S. : Au départ j'étais contre, mais j'ai compris avec le temps que cela pouvait être utile. En siégeant au Haut Conseil de l'égalité, j'ai pu écouter et comprendre les arguments avancés en faveur des lois pour la parité, et je me suis rangée du côté de ces lois.

J'étais toujours partie du principe « quand on veut, on peut », et que c'était une question d'énergie et de volonté individuelle, mais j'ai découvert pendant ma campagne que beaucoup de femmes vivaient comme un handicap la différence homme/femme. Ce fameux plafond de verre, je ne l'ai jamais connu ni même senti... Mais j'admets que la loi peut aider à parvenir à l'égalité. J'ai également compris que la discrimination systémique permet de faire avancer l'égalité. Mais attention, je ne veux pas qu'on élise une femme parce que c'est une femme. La compétence doit rester le critère.

Les lignes ont bougé depuis quelques années maintenant, les lois pour la parité ont fait avancer les choses, mais c'est surtout aux mentalités de (continuer à) évoluer sur ce sujet, notamment au niveau des postes clés et postes d'élus dans notre secteur. Nous sommes à l'évidence sur la bonne voie... ! ■

1/ Discrimination produite par le système (social), c'est-à-dire l'ensemble des discriminations qui relèvent de mécanismes systémiques de fonctionnement de la société.